



DÉLIBÉRATION N°59 CONSEIL MUNICIPAL DU 21/04/2021

DEL 2021.04.21/59

Le **mercredi 21 avril 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :

Institution et vie politique

Etaient présents :

Objet :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER – CONVERSET, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE – BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOURE, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Composition des Commissions

Convocation :

Date :

15 avril 2021

Affichage :

15 avril 2021

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 33

Etaient représentés :

Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Marie SOUBRANE donnant pouvoir à Corinne FAURE-BRAC
Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Présents : 29

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Christian JULLIEN, Marie SOUBRANE, Aurélie POYAU

Nombre de suffrages exprimés : 30

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_59-DE
Reçu le 26/04/2021
Publié le 26/04/2021

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L2121-4,

VU le Code Électoral pris en son article L270,

VU l'article 24 du règlement intérieur du Conseil municipal, adopté par délibération n°2020.12.09/168 ;

VU la délibération n°2020.07.29/073 portant création des commissions municipales permanentes ;

VU la délibération n°2020.07.29/074 portant représentation de la Ville au sein de divers organismes ;

CONSIDERANT la volonté de M. Florian DAZIN de démissionner de son mandat de conseiller municipal, expressément formulée par courrier reçu le 31.03.2021 ;

CONSIDERANT les dispositions susvisées du Code électoral, posant la règle selon laquelle la réception par M. le Maire de la démission d'un conseiller municipal a pour effet de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste,

CONSIDERANT la liste « Briançon unie pour l'avenir » ;

CONSIDERANT la volonté expresse du Groupe « Briançon d'abord » de voir le conseiller municipal entrant se substituer en tous points dans les représentations jusqu'à présent dévolues à M. Florian DAZIN ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

• en représentation du Groupe « Briançon d'abord », de procéder à la désignation de M. Élie HAMDANI au sein de la commission Culture, Patrimoine et Tourisme ;

• de procéder à la désignation de M. Élie HAMDANI au sein :

- du conseil d'administration de « l'ADSCB / le comptoir des assos », en qualité de titulaire ;
- de la commission locale du secteur sauvegardé, en qualité de titulaire ;

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_59-DE

Reçu le 26/04/2021

Publié le 26/04/2021

de la commission d'application du règlement local de publicité, en qualité
de suppléant.

POUR : 26

CONTRE : 4

ABSTENTION : 3

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.04.21/59

PUBLIÉE LE :

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Arnaud MURGIA